

Séance du 02 mai 2016

L'an 2016 et le 02 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Monsieur LANDEAU Christian, Maire

Présents : M. LANDEAU Christian, Maire, Mmes : TORTEVOIX Marie-Claude, Mme BOUIJOUX Claudine, Mme MARCHAIS Thérèse, MM : PASQUIER Philippe, CHAUVIRÉ Florent, LEROYER Emmanuel, ROCHER Guillaume, THUAU Johnny.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme SEGOUIN Sabrina à Mme TORTEVOIX Marie-Claude
M. DE CALONNE D'AVESNES Arnault à M. ROCHER Guillaume
M. POISSENOT Bruno à M. CHAUVIRÉ Florent

Absent : M. HENRY François

A été élue secrétaire de séance : Mme TORTEVOIX Marie-Claude

Ouverture de la séance à 18h15.

Ordre du jour :

- Élargissement du périmètre de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise
- Questions diverses

Ajout d'articles :

- Indemnité au deuxième adjoint
- Installation classée
- Commission d'appel d'Offre

Objet 1 : - Élargissement du périmètre de la C.C.H.S :

M. Le Maire présente le dossier de « mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Adhésion des communes de CHAMPROND, de COURGENARD, LAMNAY, MELLERAY, MONTMIRAIL, SAINT-JEAN-DES-ÉCHELLES, SAINT-MAIXENT, et SAINT-ULPHACE à la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise ».

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'adhésion à la Communauté de Commune de l'Huisne Sarthoise au 1^{er} janvier 2017 des huit communes précitées,
- Prend acte de l'élargissement du périmètre de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale à compter de cette date,
- charge M. Le Maire de notifier cette délibération à la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.

Objet 2 : - Indemnité au deuxième adjoint :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants;

Considérant que la population de la Commune est supérieure à 500 habitants et inférieure à 1000 habitants ;

Vu la délibération 2016/17 du 22 avril 2016 proclamant M. POISSENOT Bruno 2^{ème} Adjoint au Maire ;

Vu la délibération 2015/56 du 12 novembre 2015 accordant à M. POISSENOT Bruno une indemnité de délégation de 3% du point d'indice 1015 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'augmenter le pourcentage de l'indemnité de M. POISSENOT Bruno de 3% actuellement à 8,25% du point d'indice 1015 avec effet au 01/04/2016 ;

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Ces indemnités seront versées trimestriellement.

Objet 3 : - Installation classée. :

M. Le Maire rappelle au Conseil la procédure d'enquête publique portant sur le dossier de demande d'autorisation de renouvellement d'extension de la carrière ORBELLO Granulats de VOUVRAY S/ HUISNE.

M. Le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur ce dossier et de faire part de leurs observations.

Le Conseil Municipal ne fait part d'aucune remarque allant à l'encontre de cette demande.

Objet 4 : - Commission d'appel d'Offre :

Suite au décès de M. MATTE Gérard le 30 mars 2016, un poste de 2^{ème} Titulaire de la commission d'appel d'Offre est vacant,

Vu l'article 22 du code des Marchés Publics ;

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Mme MARCHAIS Thérèse, actuellement première suppléante, au poste de deuxième Titulaire de la commission d'appel d'Offre.

Information :

- Réception des courriels du Sénateur VOGEL :

M. Le Maire donne lecture du courrier du Sénateur VOGEL proposant l'envoi par courriels de sa lettre d'information bimensuelle aux membres du Conseil le désirant.

Questions diverses: Néant

Prochaine réunion le 20 mai à 19h00

Clôture de séance à 21h30